

Vision

Analyse en profondeur sur les principales questions touchant les régimes de retraite et d'assurance collective et ayant une importance à long terme

Volume 19 | Numéro 2 | Octobre 2016



Profiter pleinement de votre épargne-retraite

Par Fred Vettese, actuaire en chef

Dans le secteur privé, seul un travailleur sur dix bénéficie d'un régime de retraite à prestations déterminées (PD) traditionnel. Cela signifie que des millions de Canadiens à revenu moyen se fient aux REER individuels, aux REER collectifs, aux CELI et aux régimes de retraite à cotisations déterminées (CD) pour assurer la sécurité de leur revenu à la retraite.

Si vous faites partie de ceux-là, vous épargnerez probablement pour votre retraite pendant 30 ou 40 ans. Pendant ces années, vous commettrez presque certainement quelques erreurs, ou jouerez de malchance dans le choix de vos fournisseurs de service ou de produits de placement, ou avec votre anticipation des marchés; mais aussi longtemps que vous cotiserez de façon régulière, le solde de votre compte augmentera substantiellement. Par contre, il y a lieu de se demander si cela suffira.

Un jour ou l'autre, vous passerez en « mode décaissement », expression un peu maladroite qui signifie « prendre votre retraite et commencer à tirer un revenu de votre épargne ». Après avoir mis de l'argent de côté pendant des dizaines d'années, vous verrez votre pécule commencer à fondre comme neige au soleil. Cette situation sera particulièrement stressante si vous ne savez pas si vous aurez suffisamment d'argent pour le reste de vos jours.

Ce numéro de *Vision* est le premier d'une série portant sur l'épineux sujet du décaissement. Nous commencerons sur une note positive, en décrivant une stratégie de décaissement qui augmentera grandement les chances de produire le revenu dont vous aurez besoin tout en réduisant le risque d'en manquer.

De nombreux régimes CD¹ ont été créés à la fin des années 80 ou au début des années 90 afin de remplacer les régimes PD fermés aux nouveaux participants. Ces régimes CD arrivent maintenant à maturité et, à mesure que cela se produit, le solde des comptes individuels devient enviable (voir l'encadré). En même temps, les baby-boomers partent à la retraite en grand nombre. En conséquence, il n'est pas étonnant que le mot *décaissement* soit devenu à la mode dans le domaine des régimes de retraite.

Maintenant, que devez-vous faire pour rendre le processus de décaissement le plus efficace possible? En d'autres mots, comment pouvez-vous transformer votre épargne en un revenu de retraite régulier qui répond le mieux à vos besoins à long terme? Pour répondre à cette question, vous devez prendre trois décisions cruciales :

1. Personne ne veut épuiser son épargne avant de mourir, mais quelle réduction de votre revenu de retraite êtes-vous prêt à accepter pour faire en sorte que cela ne se produise pas?

Cette question met en lumière le compromis entre le risque et le rendement. D'une part, vous pourriez décider de ne pas toucher à votre capital et de vivre que de vos revenus de placement. Mieux encore, vous pourriez décider de ne dépenser que le rendement *réel*² de vos placements de manière à ce que votre capital continue de croître chaque année au rythme de l'inflation. Une telle retenue vous permettra probablement de mieux dormir la nuit, mais vous pourriez laisser beaucoup d'argent sur la table de cette façon.

D'autre part, vous pourriez choisir de retirer des fonds rapidement de votre compte et espérer que les bons rendements de vos placements, un héritage et peut-être même votre décès précoc

Quelle est la valeur réelle du solde des comptes CD?

On vous lancera toutes sortes de chiffres en ce qui concerne la valeur des comptes CD des participants. Le solde moyen peut sembler relativement modeste, mais c'est trompeur puisque les statistiques incluent souvent les jeunes participants qui viennent tout juste de commencer à cotiser. Elles peuvent également intégrer plusieurs régimes CD qui sont en réalité des volets complémentaires à un régime PD de base.

Aux fins du présent numéro de *Vision*, nous avons utilisé les données de régimes CD matures afin d'estimer la valeur des soldes types des comptes d'employés de longue date. Ces données nous ont aimablement été fournies par la Sun Life qui, tout comme Morneau Shepell, offre des services de tenue de dossiers et d'autres services aux régimes CD. Dans le cas des régimes CD autonomes (par rapport aux régimes CD qui complètent un régime PD), les comptes des participants de 55 ans et plus et comptant au moins 25 années de service ont un solde médian supérieur à 550 000 \$. Même dans le cas des participants qui ont cotisé à de tels régimes pendant moins de 25 ans, le solde médian du compte de ceux âgés de 55 ans et plus était encore supérieur à 360 000 \$. Ces personnes peuvent également avoir participé à un régime d'actionnariat, un régime de participation différée aux bénéfices ou un régime d'épargne personnel. Il semble donc raisonnable et peut-être même prudent de considérer que le solde du compte type d'un particulier à revenu moyen supérieur au moment de la retraite s'établit à 350 000 \$.

1 Dans le présent *Vision*, le terme « régime CD » englobe les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) ainsi que les REER collectifs, les régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB) et les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI).

2 Nous utiliserons le qualificatif « réel » pour signifier « net d'inflation ». Si le rendement des placements d'une personne est de 5 % et que l'inflation se situe à 2 %, le rendement réel s'établit à 3 %.

feront en sorte que vous aurez suffisamment d'argent jusqu'à la fin de vos jours.

2. Vous devriez avoir un certain budget en tête. Ce n'est pas si évident que ça : on pourrait penser que la situation idéale, c'est d'avoir un revenu régulier qui augmente chaque année au rythme de l'inflation, mais dans la plupart des cas, cela ne se passe pas comme ça. On sait que la plupart des retraités réduisent éventuellement leurs dépenses (en termes réels) à mesure qu'ils avancent en âge, qu'ils disposent d'un revenu suffisant ou non³. Habituellement, ce tournant décisif est pris passé 70 ans. Par la suite, les dépenses peuvent augmenter de nouveau si des soins de longue durée sont requis, ou si vous choisissez ou vos proches choisissent une option de soins coûteuse en votre nom... un autre sujet préoccupant.
3. Qui vous aidera à gérer votre épargne à votre retraite? Divers fournisseurs de services, y compris des compagnies d'assurance, des banques et des sociétés de fonds communs de placement, seraient enchantés de le faire, et vous pourriez décider de traiter avec eux directement ou avec l'appui d'un conseiller financier. Cela peut devenir compliqué et les frais, qui sont pratiquement invisibles, peuvent avoir une incidence importante sur votre revenu de retraite. (Vous pourriez également acheter une rente viagère et ne plus avoir à gérer votre argent à la retraite, mais puisque très peu de retraités optent pour cette solution, nous aborderons ce sujet ultérieurement.)

Ces trois décisions sont étroitement reliées entre elles. Plus particulièrement, votre budget et les frais que vous payez influent sur vos chances d'épuiser votre épargne avant votre décès, comme nous le verrons.

Le décaissement est un enjeu trop complexe pour n'être couvert que par un seul numéro de *Vision*. Dans les pages qui suivent, nous ciblerons des habitudes de consommation précises et expliquerons comment les adopter. Nous montrerons également qu'une stratégie de retrait intelligente peut réduire considérablement le montant d'épargne dont vous pourriez avoir besoin.

Transformer Mario en Super Mario

Prenons un particulier que nous nommerons Mario et dont la situation est la suivante :

Âge de Mario	65 ans
État matrimonial	Célibataire, sans enfant
Salaire final moyen des cinq dernières années	75 000 \$
Type de régime d'employeur	Régime de retraite CD
Solde du compte à 65 ans	350 000 \$
Résidence	Propriétaire

Mario prendra sa retraite bientôt et doit transformer son épargne en revenu régulier. Il peut s'y prendre de différentes manières, mais nous illustrerons une approche classique, mais imparfaite, puis une approche intrigante.

Dans le scénario 1, nous supposons que Mario adopte l'approche de décaissement la plus courante :

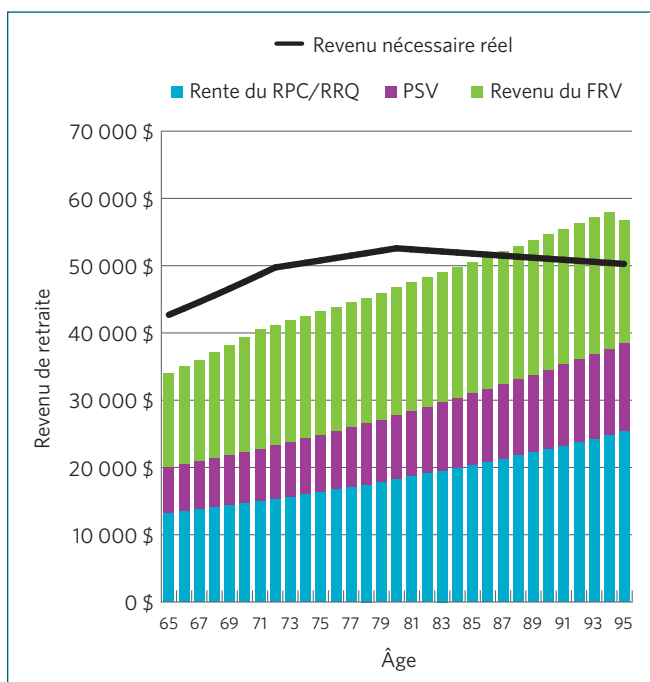
- À son départ à la retraite, Mario transfère le solde de compte dans un fonds de revenu viager (FRV).
- Il tire un revenu de son FRV à compter de 65 ans.
- Le revenu provenant du FRV est fondé sur les taux de retrait minimaux autorisés par la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les FERR (voir l'annexe 2).

³ Pour en savoir davantage à ce sujet, lisez le chapitre 7 de l'ouvrage intitulé *The Essential Retirement Guide: A Contrarian's Perspective* (Vettese, 2015) ou le mémoire électronique de C.D. Howe intitulé *How Spending Declines with Age and the Implications for Workplace Pension Plans*, (Vettese, juin 2016).

- Il reçoit également la rente maximale du Régime de pensions du Canada (RPC) ou du Régime de rentes du Québec (RRQ) et sa prestation de Sécurité de la vieillesse (PSV).

Nous supposons également que Mario décèdera paisiblement à 95 ans, sans avoir eu besoin de soins de longue durée. Si nous présumons un revenu de placement nominal de quatre pour cent par année après les frais, le revenu de retraite de Mario est le suivant (figure 1) :

Figure 1 – Revenu réel versus revenu nécessaire (scénario 1)



À première vue, ce résultat semble impressionnant. Mario touche des revenus de trois sources, et ils augmentent de façon stable avec le temps. Ce n'est qu'à 95 ans que ses revenus chutent – légèrement – et de toute manière c'est à cet âge que l'on suppose que Mario décèdera. Bien qu'il semble que Mario ait

bien planifié sa retraite, un examen plus minutieux montre qu'il aurait pu faire nettement mieux.

En réalité, sous la surface les eaux sont troubles. Le problème le plus flagrant dans le scénario 1 est que le revenu de retraite de Mario ne suffit pas à combler ses besoins. Pour quelqu'un dans sa situation (célibataire, sans enfant, propriétaire, maison payée), Mario aurait besoin d'un retenu de retraite brut équivalent à environ 57 pour cent de son salaire moyen de fin de carrière⁴ pour conserver son train de vie à la retraite. (Au fait, ce revenu de retraite brut cible varie considérablement d'un ménage à l'autre. En fonction de facteurs comme le niveau de revenu, l'état matrimonial, les paiements hypothécaires et les dépenses relatives à l'éducation des enfants, il peut varier de 40 à 70 pour cent du salaire moyen de fin de carrière pour la plupart des ménages à revenu moyen.)

La cible de 57 pour cent de Mario se traduit par un revenu avant impôt s'élevant à 42 750 \$ à 65 ans (57 % X 75 000 \$), mais la stratégie de retrait du scénario 1 produit un revenu inférieur à 34 000 \$. Le déficit approche 9 000 \$ et place le taux de remplacement du revenu net tout juste sous la barre des 75 pour cent, soit un revenu qui se situe entre « insuffisant » et « tolérable », mais qui de toute façon est loin d'être optimal.

La seule bonne nouvelle pour Mario, c'est que son écart de revenu de retraite finit par se combler parce que ses dépenses augmentent plus lentement que l'inflation après ses 72 ans⁵. Comme on le voit à la figure 1, l'écart de revenu de retraite se ferme complètement après 85 ans, une mince consolation compte tenu du fait que Mario doit se contenter d'un niveau de vie moins élevé pendant 20 ans avant que cela se produise.

4 Ce pourcentage a été calculé au chapitre 4 du *The Essential Retirement Guide: A Contrarian's Perspective*.

5 Ibid., chapitre 7. Nous supposons que les dépenses en termes réels chutent de 1,5 pour cent par année entre 72 et 80 ans, et de 2,5 pour cent par année après 80 ans. Par souci de prudence, ce déclin en pourcentage est légèrement inférieur à celui illustré dans le livre.

Autre problème majeur : la gestion du risque lié aux placements. Dans le scénario 1, nous l'évitons en supposant un rendement de quatre pour cent par année, net des frais, même s'il est loin d'être sûr que nous obtiendrons le faible rendement visé; à l'heure actuelle, la possibilité d'obtenir un rendement sans courir de risque est pratiquement nulle. Pour avoir un rendement de quatre pour cent après les frais, Mario doit investir dans des actifs beaucoup plus risqués, par exemple des actions. Si pour ce faire il a recours à des fonds communs de placement vendus au détail⁶, il assumera probablement des frais de gestion annuels de 180 points de base ou plus, ce qui éloigne encore davantage son rendement cible de quatre pour cent.

La dernière difficulté que présente la stratégie de décaissement de Mario réside dans le fait qu'il lui restera un actif substantiel à la fin de sa vie (91 000 \$) et que s'il était décédé avant 95 ans, ce montant aurait été encore plus élevé. En outre, Mario disposera encore de la valeur de sa résidence, qui sera probablement supérieure à l'actif de retraite qu'il aura accumulé. Ce trop riche patrimoine sera peut-être une bénédiction pour ses héritiers, mais il illustre l'inefficacité de la planification de retraite de Mario.

On pourrait facilement conclure que Mario n'a pas épargné suffisamment ou qu'il aurait dû tirer profit de la valeur de sa résidence plus tôt, mais il existe une meilleure solution. Grâce à une répartition plus judicieuse des ressources financières à sa disposition, nous pouvons faire disparaître l'écart de revenu de retraite du scénario 1 sans que Mario ait à épargner un cent de plus.

Scénario 2 – Reporter les prestations des régimes d'État

Il est possible d'augmenter radicalement le revenu de retraite de Mario en faisant deux choses différemment. La première chose est de reporter à 70 ans l'âge auquel il commencera à toucher les prestations des régimes d'État. Très peu de gens le font : moins de un pour cent de tous les travailleurs choisissent de commencer à recevoir leur rente du RPC/RRQ à 70 ans, et c'est plus souvent accidentel qu'intentionnel.

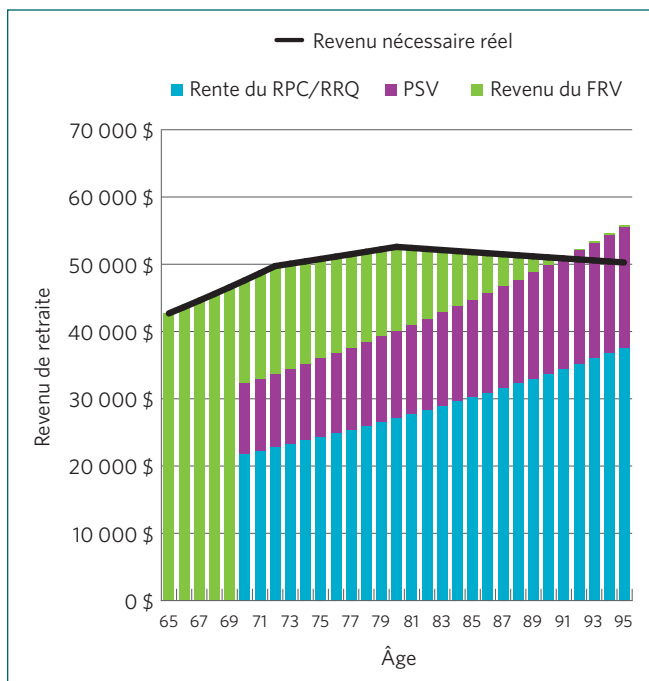
Les travailleurs à faible revenu qui prennent leur retraite sans avoir d'épargne, ou encore très peu, n'ont d'autre choix que de recevoir immédiatement leur rente du RPC/RRQ et leur PSV. Toutefois, les travailleurs à revenu moyen comme Mario passent à côté d'une excellente occasion d'améliorer leur sécurité à la retraite s'ils ne reportent pas le versement de leurs prestations des régimes d'État.

Si vous commencez à toucher la rente du RPC/RRQ à 70 ans, le montant initial payable est supérieur d'au moins 42 pour cent à celui que vous recevriez à 65 ans. D'ailleurs, il sera probablement plus élevé de 49 pour cent si l'inflation des salaires continue à éclipser l'inflation des prix⁷. La PSV peut également être bonifiée si vous commencez à la recevoir à 70 ans plutôt qu'à 65 ans, bien que le montant payable à 70 ans soit « seulement » 36 pour cent plus élevé qu'à 65 ans (en ne tenant pas compte de l'inflation).

⁶ 30 pour cent en actions canadiennes, 20 pour cent en actions américaines et 50 pour cent en titres canadiens à revenu fixe.

⁷ La rente maximale du RPC/RRQ augmente avec l'inflation des salaires, et non l'inflation des prix. Au cours des 92 dernières années, l'inflation des salaires a surpassé l'inflation des prix de 1,37 pour cent par année en moyenne. Notre hypothèse de 49 pour cent d'augmentation suppose plus prudemment que l'inflation des salaires future dépassera l'inflation des prix de un pour cent par année.

Figure 2 – Revenu réel versus revenu nécessaire (scénario 2)



Dans le scénario 2, supposons donc que Mario fait ce qui suit :

- a) Il utilise son FRV entre 65 et 70 ans dans la mesure nécessaire pour atteindre sa cible de remplacement du revenu de 57 pour cent.
- b) Il adapte son revenu total pour correspondre à ses habitudes de consommation souhaitées chaque année.
- c) Il commence à toucher sa rente du RPC/RRQ et sa PSV à 70 ans plutôt qu'à 65 ans.

Avant ses 70 ans, le revenu de Mario proviendra de son FRV. À 70 ans, il recevra sa PSV et sa rente du RPC/RRQ et puisque celles-ci seront beaucoup plus importantes que s'il avait commencé à les toucher à 65 ans, les retraits de son FRV diminueront graduellement.

Le résultat final est illustré à la figure 2. Il montre que la situation financière de Mario s'améliore radicalement selon le scénario 2. En combinant son FRV et les prestations des régimes d'État augmentées du fait de leur report, Mario se retrouve avec un revenu suffisant pour couvrir la totalité de ses besoins (et même plus) pour le reste de ses jours, même s'il meurt centenaire.

Cela signifie-t-il que nous avons définitivement réglé le problème de décaissement? Pas tout à fait.

Il reste le problème de la gestion du risque lié aux placements. Dans le cas de Mario, nous l'avons quelque peu atténué en dégarnissant plus rapidement son FRV, mais nous n'avons pas entièrement éliminé son exposition au risque. Nous l'avons commodément balayé sous le tapis (pour l'instant) en supposant un rendement net de quatre pour cent. La maîtrise du risque lié aux placements en phase de décaissement fera l'objet du prochain numéro de *Vision*.

Le deuxième problème est plutôt absurde – même si l'approche de décaissement adoptée dans le scénario 2 est nettement meilleure que celle préconisée dans le scénario 1, elle n'est autorisée dans aucune province (sauf l'Île-du-Prince-Édouard) si la totalité de l'actif d'un régime CD est immobilisée. Les provinces imposent des taux de retrait maximaux d'un FRV qui interdiraient la stratégie accélérée de retrait décrite au scénario 2. Il est clair que cette interdiction existe afin de protéger les retraités, mais elle donne des résultats opposés, comme on l'explique ci-dessus. Soulignons que les pourcentages de retrait maximal ne s'appliquent pas aux FERR (et donc pas aux REER non plus) ou aux cotisations facultatives à un régime CD, puisqu'elles ne sont pas immobilisées. Les CELI⁸ permettraient également une approche comme celle décrite dans le scénario 2.

8 Comptes d'épargne libre d'impôt

Une autre façon de contrer ce problème de retrait maximal d'un FRV est de différer à 70 ans le versement de la rente du RPC/RRQ seulement, et de commencer à recevoir la PSV à compter de 65 ans. Ceci contribuerait à atténuer la crainte d'épuiser le solde du FRV trop rapidement.

L'autre difficulté possible, soit que Mario puisse éventuellement avoir besoin de soins de longue durée, ce qui exercerait une lourde pression sur son revenu, est gérable. S'il a effectivement besoin de soins de longue durée vers la fin de sa vie, il (ou ses proches aidants) aura les ressources financières pour assumer les coûts associés. Plus précisément :

- il dispose toujours de la valeur de sa résidence, qu'il peut utiliser pour payer des soins de longue durée; et
- sa rente du RPC/RRQ et sa PSV augmentées couvriront une bonne partie de ses soins de longue durée quoi qu'il arrive, et seraient suffisantes pour payer tous les soins dont il pourrait besoin, selon certaines des options de soin existantes.

Le lecteur pourrait se demander si le fait que Mario soit célibataire a une incidence sur le résultat. Comme nous le montrons à l'annexe 1, l'approche préconisée dans le scénario 2 peut produire un résultat aussi favorable dans le cas d'un couple avec enfants.

Conclusion

De nombreux employeurs ont abandonné leurs régimes PD, car ceux-ci présentaient trop de risque pour leur organisation. Les employeurs qui les ont remplacés par des régimes CD ont essentiellement transféré le risque aux employés. À l'aide de la stratégie décrite ci-dessus, les employés qui prennent leur retraite transfèrent au moins une partie du risque aux gouvernements et du même coup améliorent leur propre situation à la retraite. Comme l'exemple l'illustre, cette amélioration peut être spectaculaire. Plusieurs baby-boomers qui participent à des régimes CD et qui sont à la veille de prendre leur retraite pourraient découvrir que leur situation est bien meilleure qu'ils ne le pensaient.

Les promoteurs de régimes CD et de REER collectifs pourraient se demander comment ils peuvent inciter les participants à adopter des stratégies de décaissement plus efficaces, comme celle décrite ici. Pour ce qui est des gouvernements, ils devraient envisager de modifier les règlements sur les retraits d'un FRV afin de permettre aux retraités d'avoir recours au scénario 2.

Annexe 1 – Scénarios de décaissement pour un couple à revenu moyen supérieur

Dans ce numéro de *Vision*, nous avons montré à quoi un retraité célibataire et sans enfant pouvait s'attendre s'il prenait sa retraite avec 350 000 \$ d'épargne. La majorité des retraités ont un conjoint et des enfants (probablement devenus adultes lorsque les parents atteignent 65 ans).

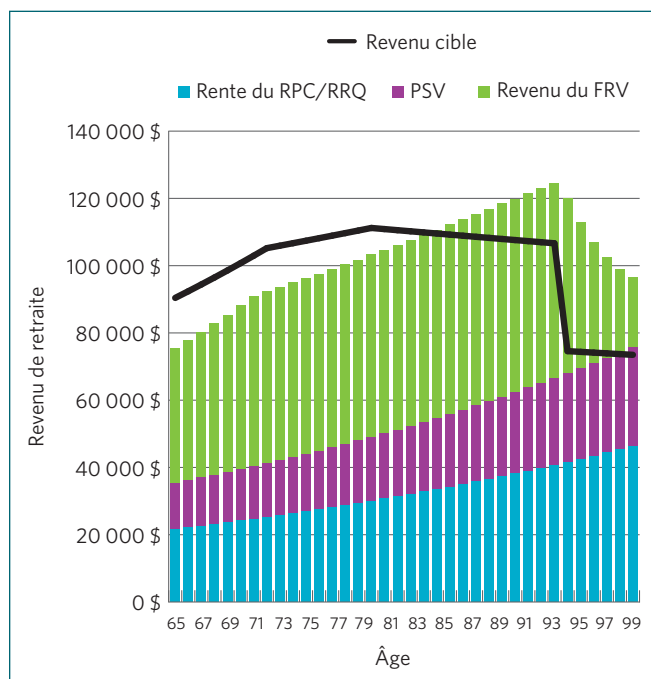
La présente annexe compare les attentes d'un couple marié à revenu moyen supérieur en fonction des deux mêmes scénarios. Pour donner une meilleure idée du problème de décaissement, notre hypothèse comporte des revenus plus élevés, des REER au lieu d'un régime CD, et des décès à des âges différents. Le tableau ci-dessous montre toutes les autres hypothèses.

	Scénario 1	Scénario 2
Situation	Propriétaires, deux enfants	Idem
Début du versement de la PSV et de la rente du RPC/RRQ	65 ans	70 ans
Âge de retraite	65 ans	Idem
Salaires final moyen des cinq dernières années ⁹	180 000 \$ (salaires combinés)	Idem
Solde du compte REER à 65 ans (combiné)	1 000 000 \$	Idem
Revenu de retraite cible à 65 ans	90 000 \$ (50 % du SFM5)	Idem
Rendement des placements du FERR (annuel)	4 %	4 %
Stratégie de retrait du FERR	Retrait minimal du FERR (taux indiqués à l'annexe 2)	Montant nécessaire pour produire le revenu de retraite cible
Rente réelle du RPC/RRQ versus prestations maximales	95 % pour l'une et 70 % pour l'autre	Idem
Âge du décès du premier conjoint	93 ans	Idem

Nous avons prudemment supposé que l'un des conjoints décéderait à 93 ans et que l'autre survivrait jusqu'à au moins 100 ans. Il y a moins de 10 pour cent des chances que les deux conjoints vivent jusqu'à 93 ans. Lorsque l'un des conjoints décède, les dépenses du conjoint survivant sont habituellement réduites d'environ 30 pour cent.

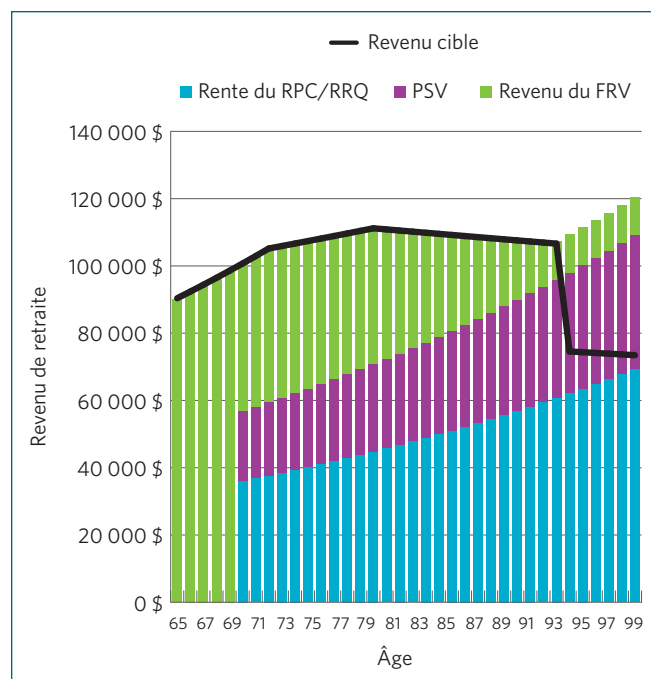
⁹ Suppose un SFM5 de 120 000 \$ pour un conjoint et de 60 000 \$ pour l'autre conjoint.

Figure 3 – Scénario 1
(couple avec rente du RPC, PSV à 65 ans)



En fonction de ces hypothèses, la situation du couple selon le scénario 1 est illustrée à la figure 3. Comme on peut le constater, il lui manque près de 15 000 \$ en revenu de retraite réel à 65 ans pour maintenir son train de vie. En d'autres termes, son taux de remplacement net à 65 ans est légèrement inférieur à 84 pour cent, ce qui, d'après notre rapport sur la bonification du Régime de pensions du Canada¹⁰, le place dans le bas de la fourchette de revenu « approprié » et le fait même basculer vers la fourchette de revenu « insuffisant », selon la manière dont ces fourchettes sont définies.

Figure 4 – Scénario 2
(couple avec rente du RPC, PSV à 70 ans)



Le fait que le couple se retrouve avec plus de revenus qu'il n'en a besoin après 85 ans est une mince consolation.

La figure 4 montre le résultat en fonction du scénario 2 : les conjoints commencent à recevoir leur rente du RPC/RRQ et leur PSV à 70 ans plutôt qu'à 65 ans. Le déficit de revenu à 65 ans (par rapport au revenu cible) est complètement éliminé. Après 93 ans, le montant du revenu est de beaucoup supérieur à ce dont ils ont besoin.

10 Rapport sur la bonification du Régime de pensions du Canada, deuxième partie – L'avenir

Annexe 2 – Pourcentages de retrait minimal d'un FRV ou d'un FERR

Âge	% de retrait minimal	% de retrait maximal ¹¹
65	4,00 %	7,38 %
66	4,17 %	7,52 %
67	4,35 %	7,67 %
68	4,55 %	7,83 %
69	4,76 %	8,02 %
70	5,00 %	8,22 %
71	5,28 %	8,45 %
72	5,40 %	8,71 %
73	5,53 %	9,00 %
74	5,67 %	9,34 %
75	5,82 %	9,71 %
76	5,98 %	10,15 %
77	6,17 %	10,66 %
78	6,36 %	11,25 %
79	6,58 %	11,96 %
80	6,82 %	12,82 %
81	7,08 %	13,87 %
82	7,38 %	15,19 %
83	7,71 %	16,90 %
84	8,08 %	19,19 %
85	8,51 %	22,40 %
86	8,99 %	27,23 %
87	9,55 %	35,29 %
88	10,21 %	51,46 %
89	10,99 %	100 %
90	11,92 %	
91	13,06 %	
92	14,49 %	
93	16,34 %	
94	18,79 %	
95	20,00 %	

¹¹ Ces taux maximaux s'appliquent en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta. Les taux applicables dans les autres provinces sont légèrement différents. Les taux de retrait maximal à un FRV sous réglementation fédérale sont largement inférieurs. De plus, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador, le solde résiduel des FRV doit être utilisé pour acheter une rente à 80 ans.

Collaborateurs à ce numéro :

Michelle Loder (Solutions en régimes de retraite à cotisations déterminées) et **Serge Charbonneau** (Solutions en matière de retraite).

Thomas Reid et **Kim Duxbury**, membres des Régimes collectifs de retraite de la Financière Sun Life, ont contribué à fournir les statistiques sur le solde type des comptes CD de participants de longue date.

Morneau Shepell est la seule société offrant des services-conseils et des technologies en ressources humaines à adopter une approche intégrative des besoins en matière de santé, d'assurance collective, de retraite et d'aide aux employés. Elle est également le chef de file parmi les fournisseurs de programmes d'aide aux employés et à la famille (PAEF), le principal administrateur de régimes de retraite et d'assurance collective et le principal fournisseur de solutions intégrées en gestion des absences au Canada. Grâce à ses solutions en matière de santé et de productivité, ses solutions administratives et ses solutions en matière de retraite, Morneau Shepell aide ses clients à réduire leurs coûts, à améliorer la productivité au travail et à renforcer leur position concurrentielle. Fondée en 1966, Morneau Shepell sert environ 20 000 organisations de toutes tailles, des plus petites entreprises à certaines des plus grandes sociétés et associations en Amérique du Nord. Comptant près de 4 000 employés répartis dans ses bureaux en Amérique du Nord, Morneau Shepell offre ses services à des entreprises au Canada, aux États-Unis et partout dans le monde. Morneau Shepell inc. est une société cotée à la Bourse de Toronto (TSX : MSI).

morneaushepell.com



@Morneau_Shepell



Morneau Shepell

